

SA (Security Awareness) Sensibilisation à la sûreté maritime



Contenu

- Définitions et vocabulaire d'usage ;
- Menaces contre le transport maritime ;
- Piraterie, vols à mains armés ;
- Présentation du Code ISPS, des niveaux de sûreté et des procédures de notifications des incidents ;
- Plan d'urgence ;
- Connaissance des articles prohibés en matière de sûreté maritime ;
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements, y compris ceux concernant la piraterie ;
- Nécessité de la vigilance.



Une attestation individuelle de formation en français et en anglais est fournie à l'issue, conformément à la convention STCW.

Enregistrement AMFORE

DUREE : 5 heures

LANGUE : français ou anglais

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays

PREREQUIS: numéro de marin

Compétences Développées

- Contribuer au renforcement de la sûreté maritime par une sensibilisation accrue ;
- Reconnaître les menaces pour la sûreté ;
- Comprendre la nécessité et les moyens de maintenir la vigilance de tous, par une prise de conscience du domaine de la sûreté.

Formation minimale de sûreté pour l'ensemble des marins embarquée sur un navire soumis au code ISPS.



Références	Code ISPS	Partie B / § 13.4
	STCW	Section A /
	2010	Chapitre VI-6.1